

Sachant	Directeur Comptable et Financier
Approuvé par	Conseil d'Administration
Périmètre	GALIAN Assurances
Contexte	Exercice 2016



Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)

Rapport à destination du public

Exercice 2016

SOMMAIRE

SYNTHESE DU RAPPORT	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS.....	5
A.1 Activité	5
A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances	5
A.1.2 Evolution du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016	6
A.2 Résultats de souscription.....	6
A.2.1 Performances passées par ligne d'activité	6
A.3 Résultats des investissements	7
A.3.1 Composition du portefeuille de placements	7
A.3.2 Performances du portefeuille de placements	7
A.4 Résultats des autres activités	8
A.5 Autres informations	8
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	8
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	8
B.1.1 Structure de l'AMSB	8
B.1.2 Le Conseil d'Administration.....	8
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	11
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .	11
B.3.1 Éléments du système de gestion des risques : politique, stratégie, appétence et tolérances aux risques	11
B.3.2 Organisation du système de gestion des risques	12
B.3.3 Personne prudente.....	13
B.3.4 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation	14
B.4 Système de contrôle interne.....	14
B.4.1 Organisation du système de contrôle interne.....	14
B.4.2 Vérification de la conformité (fonction clé)	14
B.5 Fonction d'audit interne.....	15
B.5.1 La politique d'audit interne	15
B.6 Fonction actuarielle.....	15
B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle.....	15
B.6.2 Périmètre et gouvernance.....	16
B.7 Sous-traitance	16
B.8 Autres informations	16
C. PROFIL DE RISQUE.....	16
C.1 Risque de souscription	18
C.1.1 Exposition au risque de souscription non vie.....	18
C.2 Risque de marché	18
C.2.1 Exposition au risque de marché	19
C.3 Risque de défaut des contreparties	19
C.3.1 Exposition au risque de défaut des contreparties	19

C.4	Risque de liquidité	19
C.5	Risque opérationnel	19
C.5.1	Exposition au risque opérationnel.....	19
C.6	Autres risques importants	21
C.6.1	Exposition aux autres risques importants	21
C.7	Autres informations	21
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	22
D.1	Actifs	22
D.1.1	Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	22
D.1.2	Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers	23
D.2	Provisions techniques.....	24
D.2.1	Valeur des provisions techniques, des best estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité	24
D.2.2	Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques	25
D.3	Autres passifs	26
D.3.1	Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité.....	26
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	26
D.5	Autres informations	26
E.	GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR	27
E.1	Fonds propres.....	27
E.1.1	Structure, montant, qualité des fonds propres.....	27
E.1.2	Différences entre les fonds propres sociaux et l'excédent de l'actif par rapport au passif	27
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	28
E.2.1	Exigence de fonds propres et leurs couvertures	28
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	31
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	31
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	31
E.6	Autres informations	31
F.	ANNEXES	32
F.1	Etat S.02.01.01	32
F.2	Etat S.05.01.02	34
F.3	Etat S.05.02.01	35
F.4	Etat S.17.01.02	36
F.5	Etat S.19.01.21	37
F.6	Etat S.23.01.01	38
F.7	Etat S.25.01.21	39
F.8	Etat S.28.01.01	40

SYNTHESE DU RAPPORT

Dans une économie en convalescence mais globalement favorable pour le marché de l'immobilier, GALIAN Assurances affiche pour la quatrième année consécutive un résultat technique positif à 947 K€.

Ce résultat s'inscrit dans un contexte interne marqué par la fin de la Garantie des Risques Locatifs, une sinistralité maîtrisée sur l'ensemble des branches d'activité, mais aussi par des chantiers stratégiques avec le remplacement du système d'information engagé fin 2015 ou encore la réorganisation du groupe dont l'Assemblée Générale du 19 mai 2017 marquera le point d'orgue.

2016, est aussi la première année d'application de la réforme Solvabilité 2, qui depuis plusieurs années a nécessité la mise en œuvre d'investissements importants, aussi bien techniques qu'humains afin de mettre GALIAN Assurances en conformité avec ses exigences. Cela s'est traduit par :

- La mise en œuvre d'une séparation des pouvoirs entre la direction effective (Direction Générale) et l'organe de surveillance (Conseil d'Administration) avec la définition des rôles et responsabilités de chacun.
- Le renforcement de la Direction Générale avec la création de la fonction de Directeur Général Délégué, permettant ainsi le respect du principe des 4 yeux.
- Le déploiement du dispositif de gestion des risques (cartographie des risques, comitologie, reporting...) favorisant l'implication et l'information du Conseil d'Administration et de la Direction effective dans la maîtrise et le suivi de ses risques.
- La nomination des responsables de la fonction gestion des risques et de la fonction actuarielle, en complément de la fonction d'audit interne et de la fonction de vérification de la conformité déjà présentes, ainsi que la déclinaison opérationnelle des travaux associés à ces fonctions clés.
- La rédaction, l'approbation et le suivi par le Conseil d'Administration des politiques exigées par la Directive.
- La poursuite des travaux sur la qualité des données initiés en 2013 avec la création, la documentation et l'industrialisation des outils nécessaires à la production des évaluations réglementaires du pilier 1 et de l'ORSA.

Sur le volet risque, GALIAN Assurances, fort d'une longue expérience sur ses marchés exclusivement destinés à une clientèle de professionnels de l'immobilier, a mis en place des dispositifs de souscription et de surveillance de ses risques efficaces aussi bien concernant la garantie caution avec des contrôles sur site et sur pièces de ses « Grands comptes », le développement d'un système de cotation interne et une réassurance adaptée, que concernant la garantie des risques locatifs, avec des suivis à la fois d'indicateurs de sinistralité globaux et individuels, contrat par contrat.

La maîtrise du risque de souscription (85 % de l'ensemble de ses risques), une politique prudente en matière d'investissements et de choix des contreparties financières, ainsi que le renforcement de ses fonds propres fin décembre 2016 à hauteur de 20 M€ permettent à GALIAN Assurances d'afficher en 2016, à 243 %, un ratio de couverture du SCR en progression de 40 points par rapport à 2015, nettement supérieur au minimum réglementaire (100%) et à ses limites internes d'appétence et de tolérance aux risques.

Ces résultats favorables procurent à GALIAN Assurances une capacité de développement de ses activités et lui permettent de conduire sereinement l'adaptation de son organisation afin de préserver son indépendance et d'offrir à sa clientèle l'assurance d'être bien garantie au bon prix.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances

GALIAN Assurances est une société anonyme régie par le code des assurances. Elle est soumise au contrôle de l'organe de supervision, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), Sis 61, Rue de Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

Ses commissaires aux comptes sont le cabinet Deloitte et associés et le cabinet Laine.

GALIAN Assurances est l'un des acteurs de référence des assurances pour les professionnels de l'immobilier. Filiale à 100 % de la société de financement GALIAN avec laquelle elle partage, dans le cadre d'une convention de groupement de fait, des moyens en personnel et en matériel, GALIAN Assurances exerce exclusivement une activité d'assurance non-vie en France, principalement sur deux activités, la garantie financière (loi Hoguet) et la garantie des loyers impayés.

GALIAN Assurances propose à ses clients agents immobiliers, administrateurs de biens et syndics de copropriétés, les garanties suivantes :

Produit	Nature de la garantie	Branche d'agrément	Catégorie ministérielle	Catégorie Solvabilité 2
Garantie financière	Garantie des fonds mandants	15 caution	38 caution	9 crédit-caution (non-vie)
VERSALIS	Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières	15 caution	38 caution	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
	Garantie vacance locative et copropriétaires bailleurs	16 pertes pécuniaires diverses	31 pertes pécuniaires diverses	
AXELIS (*)	Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières	15 caution	38 caution	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
	Garantie vacance locative et copropriétaires bailleurs	16 pertes pécuniaires diverses	31 pertes pécuniaires diverses	
SAISONIS	Garantie contre le risque d'annulation ou d'interruption des séjours saisonniers	16 pertes pécuniaires diverses	31 pertes pécuniaires diverses	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
MULTIRIS BAILLEUR	Garantie copropriétaire bailleur en cas de charges de copropriété supplémentaires résultant de la défaillance d'un ou plusieurs autres copropriétaires	15 caution	31 pertes pécuniaires diverses	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)

(*) Depuis le 1^{er} janvier 2016, le contrat AXELIS n'est plus distribué et ne peut plus faire l'objet de nouvelles souscriptions (ni nouveaux contrats, ni nouveaux lots). Les contrats en cours seront gérés en mode « run off » jusqu'au 31 décembre 2017, date à laquelle ils devront soit être résiliés soit être transférés, si la sinistralité le permet, vers des solutions classiques de garanties de loyers impayés.

GALIAN Assurances gère aujourd'hui l'ensemble du processus de gestion de la Garantie Financière, ainsi que la gestion des sinistres des autres produits d'assurances ; elle délègue à sa filiale, GALIAN Courtage, société créée fin 2002, dont elle détient 100 % du capital, la commercialisation et la gestion des autres produits d'assurances.

A.1.2 Evolution du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016

Les produits de garantie des loyers impayés (VERSALIS et AXELIS) représentent 78 % des primes acquises brutes totales.

Primes acquises brutes par branches d'activité (en K€)	2015	2016	Ecart 2016 / 2015
CAUTION	3 729	4 309	579
PERTES PECUNAIRES DIVERSES	15 974	14 194	- 1 779
SANTE	14	- 2	- 16
TOTAL	19 717	18 501	- 1 216

En 2016, le mix produit a légèrement évolué, avec :

- 81 % du chiffre d'affaires provenant de la branche Pertes Pécuniaires diverse (76,7 % en 2015) ;
- 18,9 % de la branche Caution (23,2 % en 2015) ;

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Performances passées par ligne d'activité

Le résultat de souscription par Line Of Business est le suivant :

Montants en K€											
Line Of Business (LOB)	2016			2015			Ecart				
	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net		
LOB 9 : Crédit-caution (non-vie)	3 264	- 658	2 606	2 823	- 555	2 267	441	- 102	339		
LOB 12 : pertes pécuniaires diverses (non-vie)	- 1 995	297	- 1 697	- 3 797	3 580	- 217	1 803	- 3 283	- 1 480		
LOB 2 : Pertes de revenu (santé similaire à la non-vie)	- 2	0	- 2	12	- 3	9	- 15	4	- 11		
TOTAL	1 267	- 360	907	- 962	3 022	2 059	2 229	- 3 382	- 1 152		

► Le résultat de souscription brut

Le résultat de souscription brut s'élève à 1 267 K€ en 2016 en amélioration de + 2 229 K€ par rapport à fin 2015.

Il se décompose de la manière suivante :

- ✓ **Des primes brutes de 18 501 K€ en 2016 contre 19 717 K€ en 2015. Cette évolution s'explique par deux effets contraires :**
 - **En ce qui concerne la branche caution**, on observe une croissance des cotisations consécutive à la création de l'activité syndic et à diverses admissions.
 - **En ce qui concerne les autres branches d'activité** (Pertes pécuniaires diverses et santé on observe une diminution sous l'effet principal de l'extinction progressive du portefeuille AXELIS (GRL).
- ✓ **Une charge de sinistre brute en très nette amélioration entre 2015 et 2016, passant de 14 829 K€ en 2015 à 10 645 K€ en 2016 (- 4 184 K€ ; - 28 %).**
- ✓ **Les charges d'acquisition et de gestion** augmentent de 12,5 % à 6 589 K€ en 2016, en raison essentiellement du renforcement des fonctions support et de la mise en œuvre du nouveau système d'information.

► Le résultat de réassurance

Le résultat de réassurance s'élève à – 360 K€ en 2016 contre 3 022 K€ en 2015. La charge des sinistres cédés en réassurance a été moins importante, en raison principalement de bonis enregistrés sur les exercices antérieurs sur le portefeuille AXELIS.

► Le résultat de souscription net

Le résultat de souscription net s'élève à 907 K€ en 2016 contre 2 059 K€ en 2015 représentant une baisse de 1 152 K€, due principalement à la baisse du chiffre d'affaires, consécutive à l'arrêt du produit AXELIS.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille de placements

Le portefeuille-titres est valorisé au 31 décembre 2016 à 32 947 K€, en augmentation de 7 132 K€ par rapport à fin 2015. En tenant compte de la trésorerie, le portefeuille de placements est valorisé à 45 795 K€, en augmentation de 18 986 K€ par rapport à fin 2015 principalement en raison de l'augmentation de capital de 20 M€ opérée fin 2016 et dont une grande partie a été placée en trésorerie.

Dans un contexte toujours marqué par des incertitudes sur les perspectives économiques de la zone euro, GALIAN Assurances a poursuivi en 2016 une politique prudente d'allocation d'actifs. Elle a ainsi privilégié les investissements sur le compartiment monétaires (OPCVM monétaires, comptes ou dépôts à terme), qui représentent plus de 62,5 % du portefeuille-titres valorisé et sur la trésorerie qui représente 28 % du portefeuille de placements valorisé.

Au 31 décembre 2016, l'ensemble du portefeuille est en plus-value latente nette de 99,5 K€, sans aucune moins-values latentes.

A.3.2 Performances du portefeuille de placements

La performance globale du portefeuille de placements est faible compte tenu de la part des investissements monétaires et de la situation de la courbe des taux.

Produits des placements (en K€)	2015A	2016A	Ecart 2015/2016
Produits nets des placements alloués	3	-	- 3
Revenus du portefeuille titres	20	25	6
Revenus des comptes à terme	70	40	- 30
Plus ou moins values réalisées sur titres	36	73	- 109
Variation des provisions sur titres	- 63	63	126
Charges externes sur placements	- 24	- 26	- 2
Charges internes sur titres allouées	- 28	- 31	- 4
Charges internes sur titres non allouées			-
Produits net des placements	11	- 1	- 12
Produits nets des placements transférés	- 3	-	3
Produits du portefeuille-titres et autres placements	8	- 1	- 9

Après affectation des charges internes sur titres les produits du portefeuille sont déficitaires fin 2016 de 1 K€ contre 8 K€ en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des produits de taux.

A.4 Résultats des autres activités

L'ensemble des produits d'assurance de la société GALIAN Assurances, hors garantie financière, est commercialisé par la société de courtage, GALIAN Courtage. D'autres produits, pour lesquels, GALIAN Assurances n'est pas porteur du risque, sont également commercialisés par cette entité.

A.5 Autres informations

Néant.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Structure de l'AMSB

Pour GALIAN Assurances, l'organe d'Administration, de Gestion ou de Contrôle (ou **Administrative Management or Supervisory Body** en anglais) correspond au Conseil d'Administration, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les politiques de GALIAN Assurances et en surveille la mise en œuvre par la Direction Générale. La Direction Générale est en charge de définir et mettre en place l'organisation et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, l'organisation de GALIAN Assurances respecte :

- le principe des 4 yeux dans la prise de décisions importantes. Ce principe consiste à faire prendre les décisions significatives par au moins deux dirigeants effectifs. Pour GALIAN Assurances, les deux dirigeants effectifs sont le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.
- le principe de séparation des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle. Ce principe permet une indépendance des fonctions de contrôle et une revue indépendante au travers du contrôle interne et de l'audit interne.

L'organisation a été définie en prenant en compte ces deux principes ainsi que toutes les exigences de la Directive Solvabilité 2.

B.1.2 Le Conseil d'Administration

B.1.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de GALIAN Assurances compte 15 administrateurs qui élisent un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-présidents et d'un secrétaire général.

Conformément aux statuts, les administrateurs de GALIAN détiennent une action qui leur est réservée.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances ont tous la qualité d'administrateur de GALIAN et sont mandataires sociaux. Cela permet d'assurer une totale transparence entre la filiale et la société mère et de développer une vision commune de la stratégie et de l'organisation des activités au sein du Groupe GALIAN.

B.1.2.2 Principes de gouvernement d'entreprise

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances fixe les principes de gouvernance et de contrôle de la société. Le Conseil exerce ses missions en s'appuyant sur les travaux de Comités et Commissions (cf. B.1.2.3 *Fonctionnement du Conseil d'Administration*).

Le Conseil, conformément à la Directive Solvabilité 2, exerce une fonction de surveillance de la gestion de la Direction Générale.

Cette mission du Conseil porte principalement sur les décisions et les actions de la Direction Générale, la conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, et la mise en œuvre de la stratégie.

La mission du Conseil consiste, en lien avec la Direction générale, à déterminer les orientations stratégiques, à définir les politiques internes et à veiller à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

A ce titre, il s'assure notamment (le cas échéant avec le concours de ses comités spécialisés) :

- de la conformité de GALIAN Assurances vis-à-vis des exigences réglementaires en vigueur ;
- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités par chacun des organes de la société ;
- qu'aucune personne ne dispose de pouvoirs pour engager la société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle ;
- du bon fonctionnement des comités qu'il a créés à travers la remontée de l'information ascendante et descendante entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

B.1.2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

GALIAN Assurances a mis en place une comitologie adaptée pour préparer en amont les Conseils d'Administration.

Le Conseil d'Administration arrête chaque année, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions pour l'année à venir.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président. Les délibérations du Conseil reposent sur les travaux préparatoires réalisés par les Comités et commissions.

Les propositions et avis émis par ces Comités font l'objet de rapports communiqués par les Président desdits Comités au Conseil d'Administration.

B.1.2.4 La Direction Générale

La Direction Générale est composée du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration. Une répartition des travaux entre le Directeur Général et le Directeur Général Délégué a été définie par champ d'action.

La Direction Générale est responsable du management de la structure opérationnelle de GALIAN Assurances. Elle assure le développement de GALIAN Assurances dans l'intérêt de ses assurés, dans le respect des orientations fixées par le Conseil d'Administration et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle assiste le Conseil d'Administration (et son Président) dans la préparation de ses délibérations.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont les deux dirigeants effectifs. Ils se réunissent régulièrement afin de mettre en œuvre de manière effective le principe des 4 yeux.

Un Comité de Direction Opérationnel (CDO) réunit l'ensemble des directeurs et les deux dirigeants effectifs pour assurer la mise en œuvre des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.

Un comité plus resserré, le COMEX, comité créé en juillet 2016, réalise le pilotage de ces projets de l'activité (développement, finances, RH...).

B.1.2.5 Rémunération de l'AMSB

GALIAN Assurances a défini une politique de rémunération qui fixe un cadre et des limites à respecter en termes de rémunération.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction mais bénéficient d'indemnités forfaitaires compensatrices et du remboursement de leurs frais.

Les indemnités des administrateurs et la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont fixées et contrôlées par le Comité des Rémunérations.

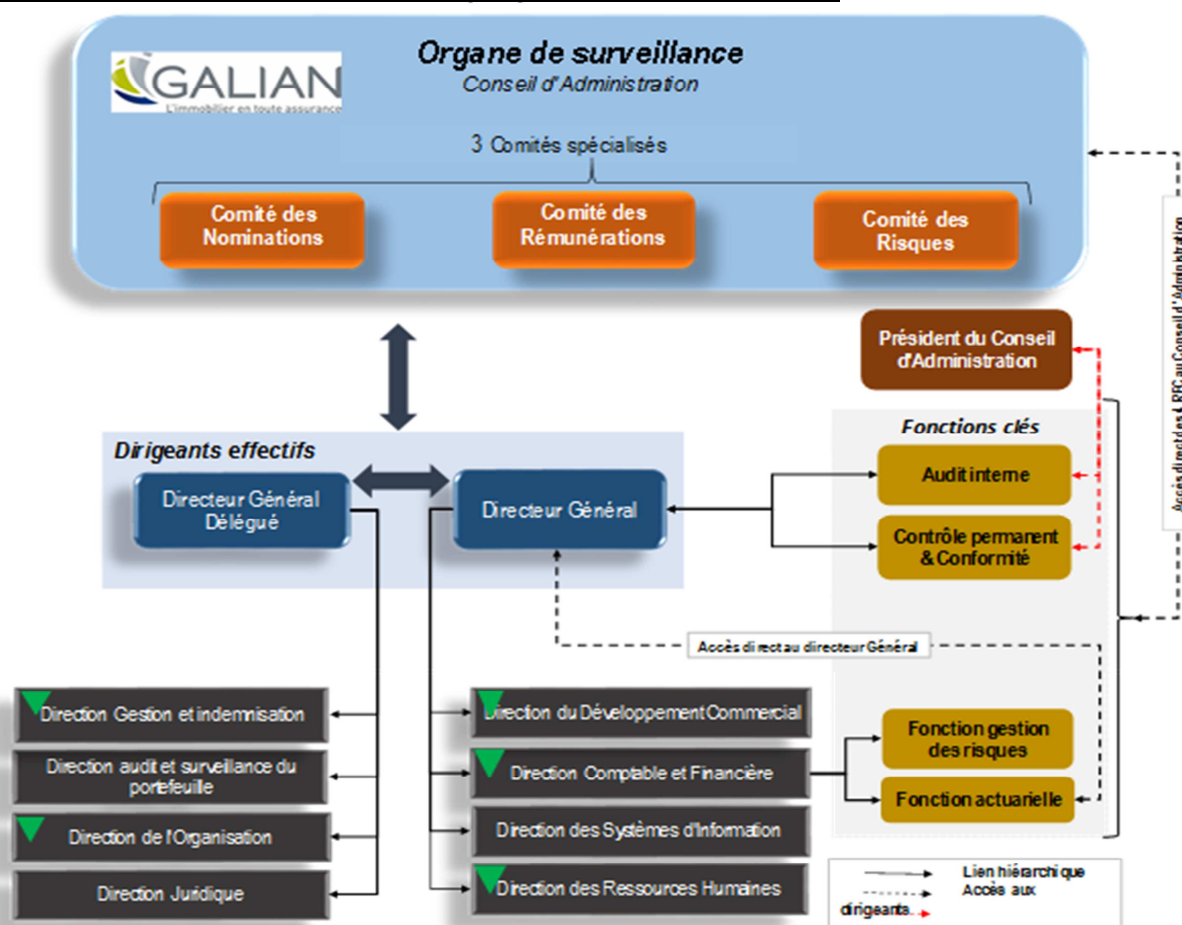
B.1.2.6 Structure des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle) reportent à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Conseil d'Administration et Direction Générale). Ils sont entendus par le Conseil d'Administration sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an.

Les responsables des fonctions clés disposent d'une autorité suffisante pour mener à bien leurs travaux et d'un droit d'accès à toute information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

Les responsables des fonctions clés sont libres d'influences pouvant entraver leur objectivité, impartialité et indépendance (moyens et travaux).

Positionnement des fonctions clés dans l'organigramme du Groupe GALIAN :



▼ Les cinq directions du Comité de Direction Opérationnel (CDO) membres du Comité exécutif (COMEX)

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

GALIAN Assurances a défini une politique de compétence et d'honorabilité qui fixe les principes, les processus d'évaluation ainsi que les règles de reporting relatifs aux exigences de compétence et d'honorabilité applicables aux administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clé. Un processus de suivi continu de la compétence et de l'honorabilité a été mis en place chez GALIAN Assurances et s'applique aux administrateurs dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Éléments du système de gestion des risques : politique, stratégie, appétence et tolérances aux risques

B.3.1.1 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques de GALIAN Assurances fixe le cadre global de gestion des risques, présente les différents risques auxquels GALIAN Assurances est exposée, définit la stratégie globale de gestion des risques ainsi que les procédures de suivi et de reporting.

La politique de gestion des risques est une politique « chapeau » complétée de politiques spécifiques par risque définissant chacune les modalités de gestion et de contrôle, le cas échéant les limites opérationnelles, et les modalités de reporting.

L'articulation entre politique de gestion des risques et l'ensemble des politiques dédiées par risque est reprise dans le schéma ci-dessous :



B.3.1.2 Appétence au risque

GALIAN Assurances a élaboré **une stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de développement à moyen terme sur ses différentes branches d'activités. La notion de risque correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

B.3.1.3 Tolérances aux risques

La tolérance aux risques correspond à une déclinaison de l'appétence selon différentes catégories de risques. Elle est construite de manière à garantir un niveau cible de couverture du SCR. GALIAN Assurances a établi des tolérances aux risques pour les trois risques suivants : le risque de souscription non-vie – primes et provisionnement / catastrophe, le risque de défaut des contreparties et le risque de marché.

La détermination des tolérances par catégorie (et sous-catégories) de risques s'appuie sur leur contribution respective dans le SCR. En particulier, le calcul du SCR permet de déterminer le profil de risque, les effets de diversification et la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

Le système de tolérance aux risques permet de déterminer les limites opérationnelles par typologie de risque (souscription, provisionnement, investissement, réassurance,...) qui sont définies et présentées dans chaque politique spécifique de risque. Ces limites sont définies en cohérence avec les tolérances et permettent une application opérationnelle et un suivi mensuel.

Les limites opérationnelles permettent de garantir le développement des activités de GALIAN Assurances, tout en satisfaisant à court et moyen terme aux exigences de solvabilité requises par la réglementation.

En cas d'évolution du profil de risque de GALIAN Assurances, le niveau d'appétence et de tolérance aux risques seront revus, ainsi que les politiques.

B.3.2 Organisation du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie couvrant l'ensemble des risques pris en compte dans les différents modules de la formule standard de mesure du SCR (principalement le risque de souscription non vie et dans une moindre mesure le risque de défaut de contreparties) et d'autres risques

non pris en compte dans la formule standard (risque stratégique, risque de réputation, risque de liquidité...- cf. Partie profil de risque).

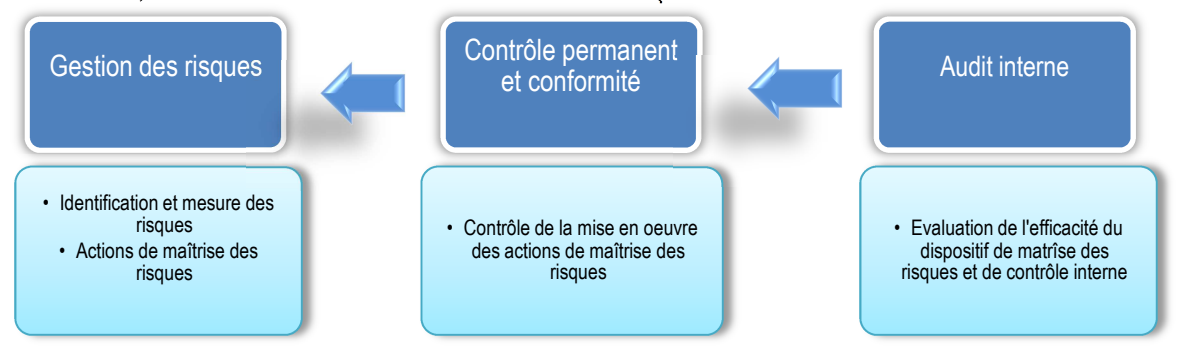
Des indicateurs de risque sont présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

Le dispositif de gouvernance des risques s'appuie sur les travaux des fonctions clés et sur la surveillance exercée par le Conseil d'Administration, notamment à travers le Comité des Risques et les différentes commissions associées.

La fonction gestion des risques, dont la responsabilité a été confiée au Directeur Comptable et Financier, lequel s'appuie sur une équipe dédiée, est en charge :

- de suivre et de revoir le système de gestion des risques,
- de consolider l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables de l'entreprise,
- d'effectuer un reporting sur les risques à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation du système de gestion des risques au sein de GALIAN Assurances, associant les différentes fonctions clés définies par la Directive Solvabilité II.



B.3.3 Personne prudente

Le principe de la personne prudente a été formalisé dans la politique d'investissement.

Le principe des quatre yeux (Directeur Général et Directeur Général Délégué) est appliqué dans le cadre des décisions d'investissement et de l'allocation des placements.

GALIAN Assurances n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Dans ce cadre, GALIAN Assurances s'interdit notamment, d'investir dans des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le portefeuille ne contient aucun actif non admis à la négociation sur un marché réglementé.

GALIAN Assurances a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Cela passe par un contrôle des limites opérationnelles.

B.3.4 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation

Au regard de la taille du portefeuille, GALIAN Assurances base la sélection de ses titres sur les notes des agences de notation. Toutefois, le gestionnaire d'actifs effectue une analyse financière de second niveau afin de contrôler la cohérence et le caractère adéquat de la note transmise par l'agence de notation.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Organisation du système de contrôle interne

Depuis début 2009, les fonctions de contrôle permanent et de contrôle périodique sont dissociées. Au sein du Groupe GALIAN, le dispositif de contrôle permanent repose sur :

- l'implication du Conseil d'Administration et de la Direction Effective dans la maîtrise et le suivi des risques ;
- les **contrôles permanents opérationnels de premier niveau** constitués par :
 - ↳ les **contrôles réalisés par chaque collaborateur**
- les **contrôles hiérarchiques** réalisés dans chaque entité sur les opérations de gestion courante pour s'assurer du respect des procédures
- les **contrôles permanents de second niveau dédiés** à la direction du contrôle permanent pour notamment s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des contrôles de 1er niveau.

Le dispositif de contrôle permanent s'applique à l'ensemble du Groupe GALIAN et permet d'apprécier la maîtrise des risques inhérents à chacune des activités exercées.

Par ailleurs, une « Base Incidents » permet aux métiers de déclarer des incidents de risques opérationnels qui sont validés et suivis par le contrôle interne.

L'organisation et le système de contrôle interne mis en place visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Efficacité et efficience des opérations ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière et des systèmes d'informations ;
- Suivi des limites de risques ;
- Suivi des contrôles de second niveau.

B.4.2 Vérification de la conformité (fonction clé)

La fonction de vérification de la conformité est sous la responsabilité de la Directrice du Contrôle Permanent et Conformité. Elle n'effectue aucune opération commerciale, comptable et financière ou opération qui la mettrait en auto révision.

Le processus de conformité s'organise selon les étapes suivantes :

- identification du domaine de conformité :
 - ↳ risque de non-conformité ;
 - ↳ contrôle de non-conformité s'appuyant sur une identification de la veille réglementaire, description du contrôle réalisé par les opérationnels (niveau 1), description du contrôle de second niveau réalisé par le contrôle interne.
- testing des contrôles de conformité ;
- identification de plans d'action si les contrôles sont négatifs ;
- suivi des plans d'actions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité réalise annuellement une synthèse des résultats des tests de non-conformité et la communique au Comité des Risques (via la Sous-Commission des Autres Risques Opérationnels Techniques) et au Conseil d'Administration.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 La politique d'audit interne

B.5.1.1 Description de la politique GALIAN Assurances

La politique d'audit interne de GALIAN Assurances fixe les objectifs, les principes, les processus et activités ainsi que les règles de reporting relatifs à la fonction clé audit interne définie par la Directive Solvabilité II (article 47).

La fonction audit interne a pour objectif de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une évaluation sur le degré de maîtrise de l'ensemble des risques et de préconiser toute mesure visant à renforcer les processus de gouvernement d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne de l'entreprise.

Pour garantir l'efficacité de cette fonction, son organisation repose sur plusieurs principes majeurs :

- ❑ **Son indépendance**, assurée par :
 - le rattachement hiérarchique du responsable au Directeur Général et le rattachement fonctionnel au Président du Conseil d'Administration ;
 - L'accès direct du responsable au Conseil d'Administration ;
 - l'absence de cumul avec d'autres fonctions clés ou des fonctions opérationnelles ;
- ❑ **Son droit d'accès à l'information** : elle dispose d'un accès sans réserve à toute information, personnes, documents, systèmes et données nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- ❑ **Sa déontologie** : les auditeurs internes sont soumis aux normes professionnelles en matière d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence ;
- ❑ **Son champ d'intervention** : la fonction couvre le périmètre des entités du Groupe GALIAN et des activités exercées.

La fonction audit interne agit dans le cadre d'un plan pluriannuel fondé sur les expositions aux risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de l'entreprise. Ce plan comprend notamment, le périmètre des missions d'audit et les ressources internes et externes nécessaires à sa mise en œuvre.

La fonction audit interne veille à la mise en œuvre effective des recommandations et en rend compte à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

Les principes de reporting prévoient également qu'en cas de détection d'éléments pouvant mettre en péril l'entreprise, l'audit interne alerte l'ACPR. Toutefois, le responsable doit en informer au préalable l'organe de surveillance, sauf si ce péril met en cause l'organe de surveillance lui-même.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle

Les rôles de la fonction actuarielle sont conformes aux principes définis à l'article 48 de la Directive 2009/138/CE, et peuvent être regroupés en **5 missions principales** :

- Informer le Conseil d'Administration sur la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques.
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription.
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques
- Produire au moins une fois par an, le rapport de la fonction actuarielle qui doit être mis à disposition de l'ACPR.

B.6.2 Périmètre et gouvernance

La fonction Actuarielle est portée par la responsable du Service Etudes Statistiques et Actuarielles. Elle est rattachée au Directeur Comptable et Financier mais dispose d'un accès direct et sans restriction au Directeur Général hors la présence du Directeur Comptable et Financier.

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle participe activement et présente ses travaux à différents Comités et Commissions.

Concernant la production annuelle du rapport de la fonction actuarielle, celle-ci se fait en deux temps : une première partie des travaux portant sur la suffisance des provisions techniques, puis le rapport complet, contenant la première partie ainsi que le reste des travaux (politique de souscription et dispositif de réassurance) est produit et présenté à la Commission et au Conseil d'Administration en septembre.

Une revue externe des travaux de la fonction actuarielle est prévue chaque année.

B.7 Sous-traitance

Au sein de GALIAN Assurances, les prestations de services essentielles ou importantes s'entendent comme celles dont la défaillance est susceptible de nuire à l'exercice de ses activités, à ses performances financières ou à la continuité de ses activités (§ q et r de l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014).

La politique de sous-traitance du Groupe GALIAN fixe le processus de sélection des sous-traitants, le contenu des accords, les procédures de contrôle permettant de gérer les défaillances, ainsi que les règles de reporting.

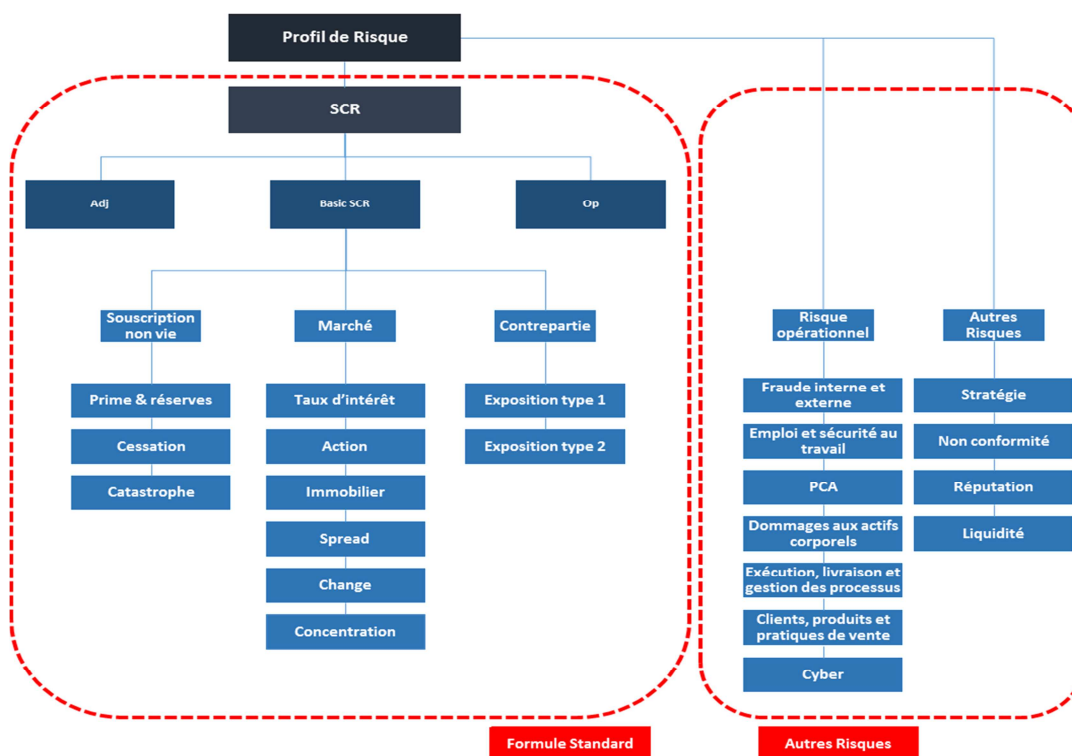
B.8 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de GALIAN Assurances a été défini dans la politique de gestion des risques au travers de la cartographie des risques.

La cartographie des risques présentée ci-dessous a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels GALIAN Assurances est exposée.



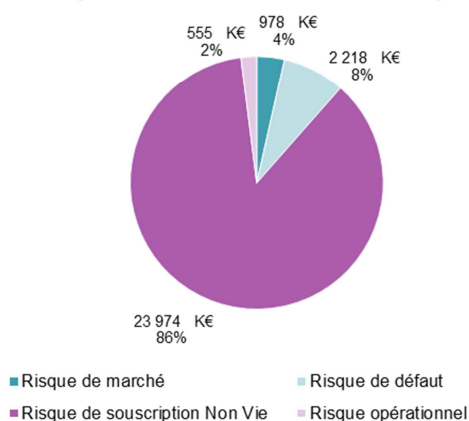
L'analyse détaillée de ces risques est présentée dans les sections suivantes du profil de risque.

Du fait de son activité de société d'assurances, GALIAN Assurances fait face :

- à un risque de souscription non vie, par son activité de collecte de primes et de versements de prestations
- à un risque de marché, par son activité d'assurance
- à un risque de Contrepartie
- à des risques Opérationnels
- à d'autres risques non quantifiables

En tant que société d'assurance non-vie, le profil de risque de GALIAN Assurances porte essentiellement sur le risque de souscription non vie (**86 %** du SCR avant diversification pour un montant de **23 974 K€**).

Décomposition du SCR avant diversification (2016)



Le risque de défaut des contreparties ainsi que le risque de marché ne représentent qu'une part limitée du SCR (respectivement **8 %** et **4 %** soit des montants de **2 218 K€** et **978 K€**).

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est lié aux incertitudes relatives aux résultats des souscriptions de l'assureur des contrats existants et ceux qui seront souscrits dans les douze mois à venir. Il se compose des sous-risques suivants :

- Le risque de prime : risque de perte lié à une tarification inadaptée ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des sinistres non encore survenus ;
- Le risque de provision : risque de perte lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres déjà survenus, de leur cadencement et à leur mauvaise estimation à l'ultime ;
- Le risque de cessation : risque de perte lié à la capacité de l'assuré à mettre fin à son contrat ;
- Le risque catastrophe : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

GALIAN Assurances, soumise au risque de souscription non vie, effectue les calculs pour les garanties suivantes :

- La caution (garantie financière - loi Hoguet) ;
- Les contrats d'assurance non-vie (IARD) souscrits pour assurer les pertes pécuniaires diverses et les pertes de revenu.

Sur ces produits, GALIAN Assurances porte des risques de nature différente mais s'adresse à la même clientèle, les professionnels de l'immobilier.

C.1.1 Exposition au risque de souscription non vie

Le risque de souscription non vie représente le principal facteur de risque de l'activité de GALIAN Assurances.

Le SCR souscription représente **23 974 K€** en 2016 contre **14 659 K€** en 2015.

L'exposition à ce risque a augmenté entre 2015 et 2016 du fait de l'évolution du profil de risque de GALIAN Assurances.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte sur les actifs et passifs financiers suite à une évolution défavorable des marchés financiers. Il se matérialise par différents sous-modules :

- **Risque de taux** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt (cf. politique de gestion actif-passif).
- **Risque de concentration** ; risque supplémentaire supporté par l'entreprise d'assurance ou de réassurance du fait soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.
- **Risque de spread** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque actions** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque de change** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le taux de change.
- **Risque immobilier** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché de l'immobilier.

GALIAN Assurances est exposée à l'ensemble des risques cités ci-dessus à l'exception du risque immobilier.

GALIAN Assurances applique le principe de la personne prudente au travers de la mise en place d'une organisation permettant une gestion saine et prudente en matière d'investissement. GALIAN Assurances investit uniquement dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Le recours en direct à des produits structurés complexes n'est pas autorisé. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

C.2.1 Exposition au risque de marché

GALIAN Assurances est faiblement exposé au risque de marché (4% du SCR global).
Le montant exposé au risque de marché est moins important en 2016 (16,3 M€ d'actifs financiers hors trésorerie et comptes à terme en 2016 contre 21,6 M€ en 2015 soit – 25 %).

C.3 Risque de défaut des contreparties

Le risque de contrepartie de GALIAN Assurances se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (risque de contrepartie type 1) et du risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2).

C.3.1 Exposition au risque de défaut des contreparties

Le risque de défaut représente le 2^{ème} module le plus consommateur en fonds propres (soit 8% du SCR global). L'exposition à ce risque a augmenté entre 2015 et 2016 notamment en ce qui concerne le risque de défaut de type 1 en raison de la hausse du volume de liquidités, de trésorerie et de comptes à terme entre 2015 et 2016.

C.4 Risque de liquidité

Le Groupe GALIAN a, dans le cadre de la réglementation bancaire relative au risque de liquidité, fait le choix de l'approche avancée prévue par l'arrêté du 5 mai 2009. Le modèle développé en interne a été autorisé par décision du collège de l'ACPR, le 19 janvier 2012 et est appliqué depuis l'échéance du 31 décembre 2011 à l'ensemble des entités du Groupe GALIAN, dont GALIAN Assurances.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque qui découle de pertes dues à des procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou bien à des événements externes.

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

L'évaluation du risque opérationnel est basée sur les exigences de la formule standard. En raison de la taille de l'entreprise, aucun modèle interne n'a été développé pour affiner l'évaluation du risque opérationnel.

En terme de besoin en capital, le SCR opérationnel représente **555 K€** en 2016 (contre 592 K€ en 2015).

❖ Risque de fraude externe ou interne

Le risque d'un acte intentionnel dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment de l'entreprise.

❖ Risque en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail

- ✓ Sous-famille Risque humain : C'est le risque d'atteinte à la continuité, à la disponibilité, à la productivité et au potentiel des ressources humaines.
- ✓ Sous-famille Sécurité Physique : C'est le risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes (clients et employés) ainsi qu'au patrimoine de l'établissement dans sa confidentialité, son intégrité et sa continuité.

❖ **Risque de continuité de l'activité**

Le plan de continuité d'activité a pour but de garantir la survie de l'entreprise après un sinistre important affectant les infrastructures immobilières et systèmes informatiques. Il s'agit de redémarrer l'activité le plus rapidement possible avec le minimum de perte de données.

❖ **Risque d'interruption d'activité et de dysfonctionnement des systèmes**

Il s'agit du risque de sécurité informatique, défini comme étant le risque d'atteinte à l'intégrité et/ou à la confidentialité et à la disponibilité des données.

❖ **Risque de dommages aux actifs corporels**

C'est le risque encouru en cas de catastrophe naturelle, aérienne ou industrielle.

❖ **Risque lié à l'exécution, la livraison et la gestion de processus**

- ✓ Sous-famille Risque lors d'un processus : C'est le risque survenant lors d'un processus - quel qu'il soit - suite à une erreur humaine.
- ✓ Sous-famille Comptabilité : C'est le risque de porter atteinte à la qualité, à l'exhaustivité et à la fiabilité de l'information financière et comptable.
- ✓ Sous-famille Réglementation : C'est le risque de non-respect ou d'utilisation inappropriée de la réglementation française et internationale.
- ✓ Sous-famille Fournisseurs : C'est le risque supporté par l'Etablissement en cas de mauvaise sélection ou de défaillance d'un fournisseur.
- ✓ Sous-famille Gestion inefficace des ressources : C'est le risque d'utilisation non optimale ou inefficace des ressources matérielles ou budgétaires.

❖ **Clients, produits et pratiques commerciales**

- ✓ Sous-famille Risque de déontologie : C'est le risque de non-respect de la déontologie pouvant se manifester par un non-respect des normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions de la Direction Générale prises en application des orientations du Conseil d'Administration, un non-respect de la charte de sécurité des ressources informatiques, une utilisation abusive des autres ressources (téléphonie par exemple).
- ✓ Sous-famille Juridique : C'est le risque de manquement à une réglementation, une loi, un décret,... pouvant avoir des conséquences pécuniaires et/ou juridiques pour la société.

❖ **Cyber risques**

Il s'agit du risque de subir une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques dont des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet. Il existe 4 types de risques cyber, la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Exposition aux autres risques importants

GALIAN Assurances présente une exposition relativement réduite aux risques non compris dans la formule standard :

- **Risque de non-conformité**

Le risque de non-conformité englobe le risque d'une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de pertes financières significatives ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. Ce risque est contrôlé à l'aide de la mise en place d'une veille réglementaire et d'une fonction conformité en charge de s'assurer la bonne maîtrise du risque réglementaire.

- **Risque stratégique**

Le risque stratégique se définit comme le risque affectant la stratégie de GALIAN Assurances et ses objectifs. Le risque stratégique correspond à tous les événements pouvant découler de mauvaises décisions stratégiques ou de problèmes de gouvernance. La mise en place d'une gouvernance saine permet de limiter ce risque stratégique notamment via la mise en place du principe des « 4 yeux ».

- **Risque de réputation**

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image d'une organisation.

Il s'agit du risque de dégradation forte de la réputation de GALIAN Assurances qui pourrait entraîner une vague de résiliations.

Ce risque est contrôlé grâce à la mise en place d'un code de conduite, de bonnes pratiques commerciales, de bonnes pratiques de gouvernance, notamment de critères d'honorabilité applicables aux membres du Conseil d'Administration, à la Direction générale et aux responsables des fonctions clés.

Un suivi des réclamations et des enquêtes sont régulièrement réalisés sur les taux de satisfaction clients et les taux de recommandation.

C.7 Autres informations

GALIAN Assurances n'a pas d'autres informations à déclarer.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

D.1.1 Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.1.1.1 Valeur des actifs

La valeur de l'actif au 31/12/2016 s'établit à **57 M€** contre **40 M€** au 31/12/2015. L'évolution de l'actif, par poste, entre les deux arrêts est présentée dans le tableau ci-dessous :

Actif (en K€)	Valorisation Solvabilité II		
	31/12/2016	31/12/2015	Ecart 2016 / 2015
Placements	33 890	26 606	7 284
<i>Participations</i>	943	791	152
<i>Obligations</i>	4 319	3 846	473
<i>Fonds d'investissement</i>	11 007	16 982	-5 975
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	17 621	4 987	12 634
Provisions techniques cédées	6 488	8 579	-2 091
Créances nées d'opérations d'assurance	2 038	2 228	-190
Créances nées d'opérations de réassurance	876	907	-31
Autres créances (hors assurance)	935	287	648
Trésorerie et équivalent trésorerie	12 848	994	11 854
Autres actifs	37	30	6
Total de l'actif	57 111	39 632	17 479

La progression de l'actif de **17,5 M€** entre le 31/12/2016 et le 31/12/2015 s'explique principalement par l'augmentation de capital de **20 M€**, opérée en 2016.

Par ailleurs, le volume des provisions techniques cédées baisse de **2 M€**, en raison de la diminution des engagements sur le contrat AXELIS (branche compensée), suite à l'arrêt de sa commercialisation.

D.1.1.2 Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

Postes de l'actif	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses retenues
Participations	Comptabilité	Normes IFRS - IAS 28	Capital initial + réserves accumulées
Obligations	Base titres	Valeur observée au 31/12/2016 en valeur de marché	Valeur de réalisation
Fonds d'investissement	Base titres		
Dépôts autres que trésorerie	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable
Provisions techniques cédées	cf. partie D.2. Provisions techniques		
Créances nées d'opérations d'assurance	Etats financiers	Normes sociales (*)	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Créances nées d'opérations de réassurance	Etats financiers		
Autres créances (hors assurance)	Etats financiers		
Trésorerie et équivalent trésorerie	Etats financiers		
Autres actifs	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable

(*) Ces postes du Bilan sont valorisés à leur valeur comptable, GALIAN Assurances ne possédant que des comptes eu euros et aucun en devise. Les retraitements qui pourraient être réalisés sur ces postes seraient soit, des retraitements IFRS sur les écarts de conversion sur les créances en devises, soit, des retraitements IFRS sur les opérations de couverture de change.

D.1.2 Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Le passage à la juste valeur augmente le total des actifs de **1,4 M€** par rapport aux états financiers. Cet écart de valorisation entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Actif (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Placements	33 890	32 998	892
<i>Participations</i>	943	150	793
<i>Obligations</i>	4 319	4 272	48
<i>Fonds d'investissement</i>	11 007	10 955	52
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	17 621	17 621	
Provisions techniques cédées	6 488	5 947	541
Créances nées d'opérations d'assurance	2 038	2 038	
Créances nées d'opérations de réassurance	876	876	
Autres créances (hors assurance)	935	935	
Trésorerie et équivalent trésorerie	12 848	12 848	
Autres actifs	37	37	
Total de l'actif	57 111	55 678	1 433

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valeur des provisions techniques, des best estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.2.1.1 Valeur des provisions techniques, des best estimate et de la marge de risque

Dans cette partie sont présentés les résultats des provisions techniques au 31/12/2016 ainsi que leur évolution par rapport à la situation au 31/12/2015 :

Evolution des provisions techniques brutes et cédées (toutes lignes d'activité confondues) :

Evolution des provisions techniques (toutes lignes d'activité confondues) – en K€	2016	2015	Ecart 2016 / 2015
Best Estimate brut	9 144	12 032	-2 888
<i>Best Estimate sinistres</i>	11 932	14 405	-2 473
<i>Best Estimate primes</i>	-2 788	-2 373	-415
Marge de risque	3 029	1 478	1 551
Total provisions techniques brutes de réassurance	12 172	13 509	-1 337
Best Estimate sinistres cédées	5 953	7 852	-1 899
Best Estimate primes cédées	535	728	-193
Total provisions techniques cédées	6 488	8 579	-2 091
Total provisions techniques nettes de réassurance	5 685	4 930	754

Au 31/12/2016, les **provisions techniques brutes de réassurance** ont diminué de **1,3 M€** par rapport au 31/12/2015, soit une baisse de 10% des engagements non-vie. Cette diminution des engagements s'explique principalement par l'amélioration de la sinistralité GLI conjuguée à une baisse du volume des primes du contrat AXELIS en 2016.

Cette amélioration des BE est compensée en partie, par une **dégradation de la marge pour risque qui atteint 3 M€** en 2016 contre 1,5 M€ en 2015. Cette hausse s'explique principalement par une hausse du SCR sur la branche Crédit-Cauton, du fait du transfert en 2017 d'une partie de la garantie financière de GALIAN vers GALIAN Assurances et de la modification du traité de réassurance.

Au niveau des **cessions en réassurance**, le montant estimé au 31/12/2016 est moins important de **2,1 M€** par rapport au 31/12/2015, en raison de la baisse des engagements d'AXELIS compensée.

D.2.1.2 Description des bases, des méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

- **Calcul des Best Estimate de sinistres**

Les BE de sinistres de la branche « Pertes pécuniaires diverses » sont estimés par la méthode Chain Ladder et par garantie pour chacun des produits concernés (VERSALIS – AXELIS – SAISONIS). Les projections sont réalisées distinctement sur la partie brute et sur les recours. Les provisions nettes de recours sont déduites par différence entre le brut et les recours.

Au niveau du produit VERSALIS, deux méthodes sont utilisées pour l'estimation des règlements bruts : la méthode Chain Ladder pour les millésimes les plus développés (plus de 2 ans d'historique disponible) et la méthode Bornhuetter Ferguson pour les millésimes les moins développés.

Une estimation des frais de gestion des sinistres est obtenue à partir d'un modèle de durée. Le montant estimé est rapporté au montant total des provisions de règlements bruts de recours ; ce qui permet de déduire le taux de frais de gestion, qui vient augmenter les flux futurs de décaissements bruts des sinistres.

Les frais de recouvrement des créances correspondent au montant de commissionnement du cabinet en charge du recouvrement des sinistres pour le compte de GALIAN Assurances.

La part des sinistres cédée à la réassurance est déduite des calculs précédents par application des traités propres à chaque produit.

Concernant la branche « Crédit & Caution, aucune estimation n'est réalisée du fait de l'absence de sinistralité sur cette branche.

- **Calcul des Best Estimate de primes**

Le montant des primes futures correspond à la comptabilisation des primes pour l'année N+1 de l'ensemble des contrats actifs à la date de calcul (31/12/2016) jusqu'à leur échéance. Le calcul se fait à partir de la dernière prime connue de chaque contrat, multipliée par le nombre de mois restant dus à la compagnie d'assurance jusqu'à la résiliation du contrat.

L'estimation de la sinistralité future des contrats pour lesquels la compagnie reste engagée, est déterminée par produit à partir de la dernière tendance observée sur la sinistralité passée (en termes de taux de S/P). Le montant de la charge sinistre correspondant ainsi au produit entre le taux de S/P et le volume de primes estimée au préalable.

Concernant la branche « Crédit – Caution », compte tenue de l'absence de sinistralité sur GALIAN Assurances, l'établissement a pris l'hypothèse d'appliquer la sinistralité historique observée sur la société de Caution (société GALIAN) qui commercialise le même produit.

Une déduction de la part cédée au réassureur est appliquée au niveau des primes et au niveau des sinistres.

Enfin, le BE de primes prend en compte les frais de gestion sur primes et sur sinistres.

Les données utilisées pour l'estimation des Best Estimate de sinistres et de primes sont issues du système d'information de GALIAN Assurances. Des contrôles sont réalisés afin de s'assurer de la fiabilité des données avant utilisation dans le calcul des provisions techniques.

- **Calcul de la marge pour risque**

La marge pour risque est calculée à partir de la méthode du coût du capital qui consiste à projeter les SCR futurs de GALIAN Assurances jusqu'à extinction du portefeuille. La projection des SCR futurs est basée sur l'utilisation de la simplification n°3 qui fait l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels à l'évolution du Best Estimate net de réassurance.

A noter que l'ensemble des flux projetés, entrant dans le calcul des BE de primes, BE de sinistres et marge pour risque font l'objet d'une actualisation à partir de la courbe de taux publiée par EIOPA au 31/12/2016.

D.2.2 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Concernant la valeur des provisions techniques, compte tenu des justifications apportées, des analyses et des contrôles réalisés, les données utilisées, les méthodes, modèles et hypothèses retenus sont considérés comme fiables et adéquats.

Par conséquent, le niveau des provisions techniques est considéré comme suffisant et adéquat.

La valorisation des provisions techniques selon les principes Solvabilité 2 génère un écart de 217 K€ par rapport aux provisions techniques comptabilisées dans les états financiers. Le détail des écarts de valorisation est repris dans le tableau ci-dessous :

Ecart de valorisation des provisions techniques brutes Solvabilité 2 / comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Provisions techniques	12 172	11 955	217
Provisions pour sinistres à payer	11 932	11 955	-23
<i>Actualisation des flux</i>	47		47
Provisions pour primes non acquises		65	-65
Best Estimate de primes	-2 788		-2 788
Marge de risque	3 029		3 029

D.3 Autres passifs

D.3.1 Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.3.1.1 Valeur des autres passifs

La valeur des autres passifs au 31/12/2016 ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Autres passifs (en K€)	31/12/2016	31/12/2015	Ecart 2016 / 2015
Provisions autres que les provisions techniques		272	-272
Impôts différés passifs	419	784	-366
Dettes nées d'opérations d'assurance	612	721	-110
Dettes nées d'opérations de réassurance	184	67	116
Autres dettes	2 242	2 744	-502

D.3.1.2 Description des bases, des méthodes et des hypothèses utilisées pour la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

Les autres passifs du le Bilan prudentiel sont estimés à la valeur comptable.

Postes des autres passifs	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses retenues
Provisions autres que les provisions techniques	Etats financiers	Normes sociales	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus			

L'écart de valorisation entre le Bilan selon les normes françaises et selon les exigences Solvabilité 2 est lié à la prise en compte d'un impôt différé passif (**419 K€**). Ce dernier résulte de l'application du taux d'imposition sur les sociétés aux plus-values constatées sur écart de valorisation au niveau de l'actif et du passif.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

GALIAN Assurances n'a pas eu recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

GALIAN Assurances n'a pas d'autres informations à déclarer.

E. GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR

E.1 Fonds propres

E.1.1 Structure, montant, qualité des fonds propres

L'intégralité des fonds propres en référentiel Solvabilité 2 indiqués au Bilan (**41,5 M€**) est classé en Tier 1 et est éligible en tant que couverture du MCR et du SCR.

E.1.2 Différences entre les fonds propres sociaux et l'excédent de l'actif par rapport au passif

Le passage des fonds propres sociaux (S1) vers les fonds propres éligibles en normes Solvabilité 2 (S2) ne pose pas de problématique particulière en termes d'affectation.

En effet, La totalité des fonds propres S1 est éligible en Tier 1 selon les normes S2. Par ailleurs, et comme par le passé, les résultats de GALIAN Assurances ne sont pas redistribués au titre de dividendes et sont intégrés dans les éléments éligibles.

Les fonds propres S1 sont composés exclusivement :

- du **capital social** pour un montant de **39 M€** ;
- des **réserves après affectation du résultat de l'exercice** pour un montant de **1,7 M€** ;

Aux fonds propres S1, s'ajoute la **réserve de réconciliation** qui provient essentiellement de la différence entre les provisions techniques en normes françaises et leur évaluation en Best Estimate, du passage à la juste valeur des actifs et des impôts différés passifs pour un montant de **797 K€** (cf. détail dans les tableaux ci-dessous).

Valorisation du Bilan de GALIAN Assurances au 31/12/2016 (données en K€) – Bilan simplifié :

Actif	Valorisation Solvabilité II 2016	Valeur comptes sociaux 2016	Ecarts S2 - S1 2016
Placements	33 890	32 998	892
<i>Participations</i>	<i>943</i>	<i>150</i>	<i>793</i>
<i>Obligations</i>	<i>4 319</i>	<i>4 272</i>	<i>48</i>
<i>Fonds d'investissement</i>	<i>11 007</i>	<i>10 955</i>	<i>52</i>
<i>Dépôts autres que trésorerie</i>	<i>17 621</i>	<i>17 621</i>	<i>0</i>
Provisions techniques cédées	6 488	5 947	541
Créances nées d'opérations d'assurance	2 038	2 038	0
Créances nées d'opérations de réass.	876	876	0
Autres créances (hors assurance)	935	935	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	12 848	12 848	0
Autres actifs	37	37	0
Total de l'actif	57 111	55 678	1 433
Passif	Valorisation Solvabilité II 2016	Valeur comptes sociaux 2016	Ecarts S2 - S1 2016
Fonds propres	41 483	40 686	797
<i>Fonds propres (comptes sociaux)</i>	<i>40 686</i>	<i>40 686</i>	<i>0</i>
<i>Ajustements SII (actif net – FP sociaux)</i>	<i>797</i>	<i>0</i>	<i>797</i>
Provisions techniques – non-vie	12 172	11 955	217
Provisions autres que provisions techn.	0	0	0
Impôts différés passifs	419	0	419
Dettes nées d'opérations d'assurance	612	612	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	184	184	0
Autres dettes	2 242	2 242	0
Total du passif	57 111	55 678	1 433

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

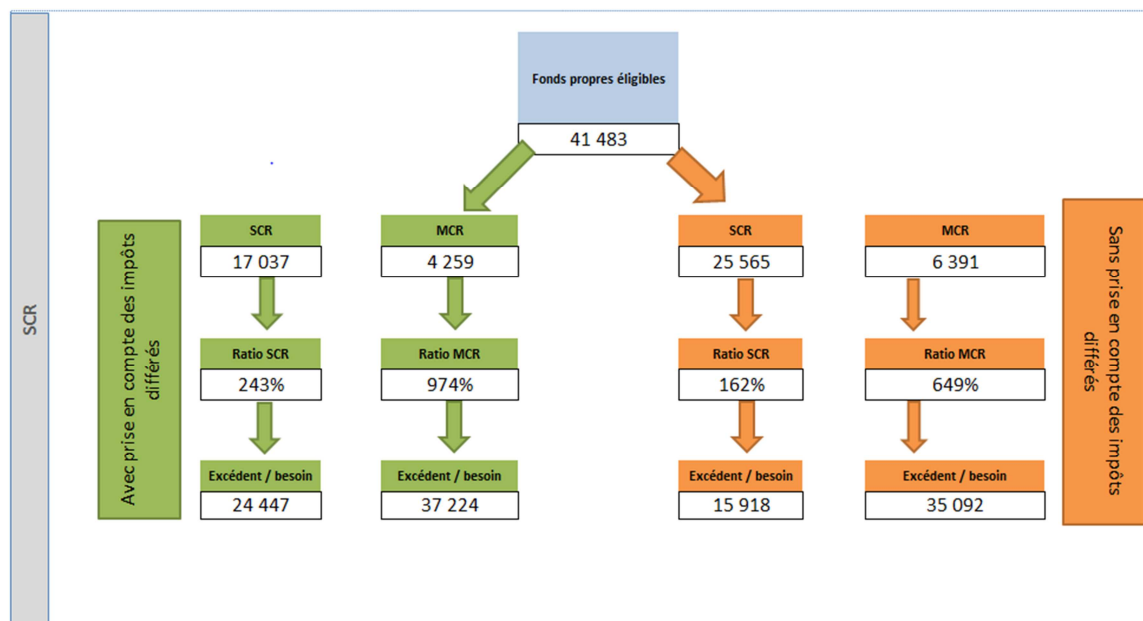
E.2.1 Exigence de fonds propres et leurs couvertures

E.2.1.1 Présentation des résultats au 31/12/2016

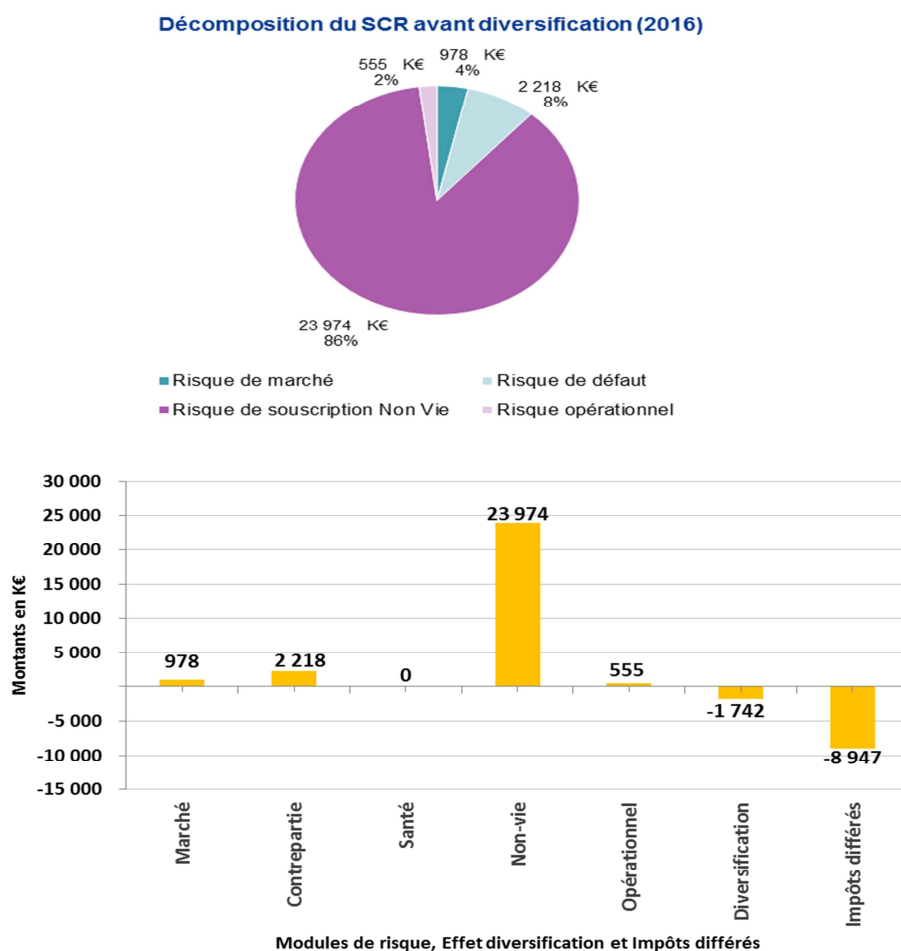
L'exigence de capital évaluée à fin 2016 est de 17 M€. Avant capacité d'absorption des impôts différés, elle s'élève à 25,6 M€.

La solvabilité de GALIAN Assurances sous le régime prudentiel Solvabilité 2 est assurée à l'inventaire 2016 puisque le SCR est couvert par des éléments éligibles à hauteur de 243 % et le MCR à hauteur de 974 %, pour un minimum réglementaire exigé de 100 %, soit un excédent de fonds propres éligibles proche de 24,4 M€.

Le taux de couverture cible fixé dans le cadre de l'appétence par le Conseil d'Administration est également respecté.



Le module de risque le plus important est le risque de souscription non-vie qui représente, avant effet de diversification et capacité d'absorption des impôts différés, 23 974 K€. Le graphique ci-dessous présente la contribution des différents modules de risque :



E.2.1.2 Méthodes, paramètres spécifiques et simplifications pour le SCR

E.2.1.2.1 SCR de marché (978 K€)

Le calcul du SCR de marché suit la méthodologie de la formule standard. Il est constitué :

- du risque de taux d'intérêt (185 K€) ;
- du risque de spread (361 K€) ;
- du risque actions (402 K€) ;
- du risque immobilier, nul pour GALIAN Assurances ;
- du risque de change (12 K€) ;
- du risque de concentration (516 K€), pour lequel GALIAN Assurances a utilisé la mise en transparence de ses actifs.

E.2.1.2.2 SCR de contrepartie (2 218 K€)

Le calcul du SCR de contrepartie suit la méthodologie de la formule standard. La charge de capital pour les expositions de types 1 et 2 est calculée séparément.

Les expositions de **type 1** intègrent à la fois :

- la réassurance : Best Estimate cédé (Recoverables) ainsi que l'augmentation du SCR consécutive à un défaut du réassureur (Risk Mitigating Effect),
- la trésorerie et les dépôts en banque.

Les expositions de **type 2** correspondent aux diverses créances (assurance, réassurance ou autres).

E.2.1.2.3 SCR de souscription (23 974 K€)

Le calcul du SCR de souscription non-vie suit la méthodologie de la formule standard. Il est le principal contributeur au SCR de GALIAN Assurances et est composé du risque de primes et provisions, du risque de cessation et du risque catastrophe.

➤ **Primes et provisions (13 011 K€) :**

Les paramètres sont ceux de la formule standard. Le volume de primes suit la formule de l'article 116 des actes délégués.

➤ **Cessation (1 397 K€)**

➤ **Risque catastrophe (17 097 K€)**

✓ **Crédit-Caution**

Le module catastrophe a été évalué pour la branche Crédit Caution conformément au règlement délégué à partir d'un scénario de défaut et d'un scénario de récession.

Scénario de défaut :

Exigence de fonds propres correspondant à un défaut de crédit évaluée comme la perte nette en cas de défaut des deux plus grandes expositions après déduction des montants cédés à la réassurance.

Dans ce scénario catastrophe, une perte simultanée de 10 % des montants garantis est considérée, à laquelle sont ajoutées le coût de la reconstitution de la garantie (prime de reconstitution) et la perte du no-claim bonus de 10 % (conditions du traité de réassurance en XS pour la garantie financière).

La perte après réassurance pour GALIAN Assurances ressort à **8,4 M€**.

Scénario de récession :

Exigence de fonds propres correspondant à un scénario de récession équivalent à la perte instantanée des primes acquises sur les 12 mois à venir, sans déduction des montants de créances découlant des contrats de réassurance. La perte après réassurance pour GALIAN Assurances est de **13,98 M€**.

Après diversification le risque catastrophe pour la branche crédit caution est évalué à **16,3 M€**.

✓ **Pertes pécuniaires diverses**

Le scénario catastrophe (autres catastrophes) correspond à l'application d'une perte équivalente à 40 % (facteur marché) des primes acquises (brutes de primes cédées en réassurance) évaluées pour l'année 2017.

La perte nette de réassurance est ainsi évaluée à **5,1 M€**.

E.2.1.2.4 Risque opérationnel (555 K€)

Le calcul du risque opérationnel suit la méthodologie de la formule standard.

E.2.1.2.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Afin d'évaluer la capacité d'absorption, un bilan économique et un choc équivalent à un SCR ont été évalués au niveau du Groupe GALIAN (avec prise en compte des SCI hors GALIAN Assurances).

Ainsi, avant application du choc à GALIAN, le passage du Bilan valorisé selon les normes comptables françaises au Bilan valorisé selon les principes Solvabilité 2, génère un IDP de 17 M€ (constitué principalement par les écarts de valorisations au niveau des actifs immobiliers et des provisions techniques).

Après choc, le Groupe enregistre une perte de 31,5 M€ et entraîne une baisse de l'IDP à un montant de 5,8 M€ qui permettra tout de même d'absorber dans leur intégralité les IDA de GALIAN Assurances.

Ainsi, l'ensemble des éléments ci-dessus permettent de démontrer que le Groupe GALIAN est en mesure de recouvrer les impôts différés de sa filiale, GALIAN Assurances.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GALIAN Assurance n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GALIAN Assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis sont respectés par GALIAN Assurances.

E.6 Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

F.1 Etat S.02.01.01

Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	33 889 571
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	942 796
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	4 319 180
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	4 319 180
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	11 006 804
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	17 620 792
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	6 487 821
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	6 487 821
Non-vie hors santé	R0290	6 487 821
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 038 140
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	876 147
Autres créances (hors assurance)	R0380	934 965
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	12 848 039
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	36 680
Total de l'actif	R0500	57 111 363

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	12 172 330
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	12 172 330
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	9 143 539
Marge de risque	R0550	3 028 790
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	442
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	418 581
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	611 702
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	183 623
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 138 364
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	103 169
Total du passif	R0900	15 628 212
Excédent d'actif sur passif	R1000	41 483 150

F.2 Etat S.05.01.02

Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110		-3 018							4 308 681
Brut – Réassurance proportionnelle	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200		-3 018							4 308 681
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210		-2 227							4 308 681
Brut – Réassurance proportionnelle	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230									
Part des réassureurs	R0240		-594							657 593
Net	R0300		-1 633							3 651 088
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330									
Part des réassureurs	R0340		-134							
Net	R0400		134							
Variation des autres provisions										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550		-326							1 044 780
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			14 188 706					18 494 368
Brut – Réassurance proportionnelle	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200			14 188 706					18 494 368
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			14 194 457					18 500 910
Brut – Réassurance proportionnelle	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230								
Part des réassureurs	R0240			110 510					767 508
Net	R0300			14 083 947					17 733 402
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			8 052 784					8 052 784
Brut – Réassurance proportionnelle	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330								
Part des réassureurs	R0340			407 627					407 493
Net	R0400			7 645 157					7 645 291
Variation des autres provisions									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550			8 136 514					9 180 968
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								9 180 968

F.3 Etat S.05.02.01

Primes, Sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	18 494 368						18 494 368
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	18 494 368						18 494 368
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	18 500 910						18 500 910
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	767 508						767 508
Net	R0300	17 733 402						17 733 402
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	8 052 784						8 052 784
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	407 493						407 493
Net	R0400	7 645 291						7 645 291
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	9 180 968						9 180 968
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							9 180 968

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises)					Total 5 principaux
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

F.4 Etat S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								
Total meilleure estimation – brut	R0260								
Total meilleure estimation – net	R0270								
Marge de risque	R0280								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0340								

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	-2 797 146			8 915					-2 788 231
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-109 230			644 230					535 060
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 687 916			-635 375					-3 323 291
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160				11 931 770					11 931 770
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				5 952 761					5 952 761
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0			5 979 009					5 979 009
Total meilleure estimation – brut	R0260	-2 797 146			11 940 685					9 143 539
Total meilleure estimation – net	R0270	-2 687 916			5 343 634					2 655 718
Marge de risque	R0280	1896 899			1131891					3 028 790
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	-900 247			13 072 577					12 172 330
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-109 230			6 597 051					6 487 821
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0340	-791017			6 475 526					5 684 509

F.5 Etat S.19.01.21

Sinistres en non-vie – Total activité

Année d'accident / année de
souscription

Z0020	1.00
-------	------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
Précédentes		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180	
	R0100											19 275 669	R0100	-71 232	19 275 669
	N-9	R0160	2 715 460	4 359 416	1 634 084	110 114	-124 040	-46 332	-167 813	-79 133	-77 834	-41 036	R0160	-41 036	8 282 885
	N-8	R0170	2 673 768	6 897 354	2 312 981	695 083	90 317	-145 648	-155 003	-112 146	1 555		R0170	1 555	12 258 261
	N-7	R0180	3 588 816	7 742 055	3 418 407	705 716	-181 415	-228 064	-163 045	-148 476			R0180	-148 476	14 733 992
	N-6	R0190	3 391 474	8 327 866	2 893 113	804 420	33 934	-97 150	-54 777				R0190	-54 777	15 298 879
	N-5	R0200	4 518 085	8 094 059	3 198 930	883 167	198 249	-62 142					R0200	-62 142	16 830 350
	N-4	R0210	4 505 416	8 132 998	3 860 122	1 245 649	-32 272						R0210	-32 272	17 711 913
	N-3	R0220	4 298 617	8 419 211	3 293 599	661 216							R0220	661 216	16 672 642
	N-2	R0230	3 658 487	6 641 735	2 562 707								R0230	2 562 707	12 862 930
N-1	R0240	3 478 653	4 725 257									R0240	4 725 257	8 203 910	
N	R0250	2 636 781										R0250	2 636 781	2 636 781	
Total	R0260	10 177 581										R0260	10 177 581	144 768 211	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année de développement

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Fin d'année (données actualisées)		
Précédentes		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0770	
	R0100											-301 057	R0100	-77 803
	N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	-159 452	-62 385		R0160	-62 633
	N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	-348 769	-157 520			R0170	-158 147
	N-7	R0180	0	0	0	0	0	-493 826	-238 867				R0180	-239 818
	N-6	R0190	0	0	0	0	0	-576 852	-304 262				R0190	-305 473
	N-5	R0200	0	0	0	0	-392 060	-75 708					R0200	-76 010
	N-4	R0210	0	0	0	238 847	233 238						R0210	234 166
	N-3	R0220	0	0	1 570 281	417 770							R0220	419 433
	N-2	R0230	0	4 613 581	1 248 146								R0230	1 253 115
N-1	R0240	10 049 517	3 224 964									R0240	3 237 802	
N	R0250	7 676 577										R0250	7 707 137	
Total	R0460	11 931 770										R0460	11 931 770	

F.6 Etat S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	39 000 000	39 000 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	143	143			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	1 685 956	1 685 956			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	797 051	797 051			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	41 483 150	41 483 150			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	41 483 150	41 483 150			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	41 483 150	41 483 150			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	41 483 150	41 483 150			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	41 483 150	41 483 150			
Capital de solvabilité requis	R0580	17 036 636				
Minimum de capital requis	R0600	4 259 159				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2.43				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	9.74				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	41 483 150
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	40 686 100
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	797 051
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

F.7 Etat S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	978 330		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 217 748		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	23 974 157		
Diversification	R0060	-1 741 579		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	25 428 656		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	555 028
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-8 947 049
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	17 036 636
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	17 036 636
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0420	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0430	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0440	

F.8 Etat S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{lin}	R0010	3 124 586
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0020
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-1 742
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	5 343 634
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	
		Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _v	R0200	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	
		Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0060

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 124 586
Capital de solvabilité requis	R0310	17 036 636
Plafond du MCR	R0320	7 666 486
Plancher du MCR	R0330	4 259 159
MCR combiné	R0340	4 259 159
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200 000
Minimum de capital requis	R0400	4 259 159